

## Service des Examens et des Certifications

### Stages de formation SORBONNE Enseignants – examinateurs – tout public

**Lieu : IFG – Institut français de Grèce / Sina 31 – 10680 - Athènes**

Tableau récapitulatif SORBONNE		Intervenants
<b>SB C1-C2 stage 2 2017</b>	jeudi 16 mars 2017 vendredi 17 mars 2017 09h00 – 15h00	Nicolas Christodoulou Barbara Stylianou
<b>Inscriptions :</b>	Dès programme affiché sur le site : <b>www.ifg.gr</b>	<b>Tarif : 50 €</b>

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

#### Attention !

Jusqu'à la numérisation complète des inscriptions aux stages, vous devez d'abord réserver votre place par courriel à :

**examens@ifa.gr**

suite à la confirmation de places disponibles, vous pouvez procéder au paiement auprès de la Banque Nationale de Grèce :

**IBAN : GR 45 0110 0800 0000 0800 0152 374**

(il est impératif d'indiquer le motif sur le reçu bancaire comme suit : **EX** + Nom/Prénom + intitulé du stage).

Seules les fiches d'inscription dûment remplies accompagnées d'une pièce justificative (acquiescement) seront acceptées pour finaliser l'inscription.

## Service des Examens et des Certifications

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Les stages de formation du DELF, du DALF et du Sorbonne sont proposés à des professeurs de français (diplômes universitaires, C.V. et expériences à prouver) qui souhaiteraient devenir examinateurs ainsi qu'aux enseignants, étudiants qui souhaiteraient suivre les stages de préparation aux examens.
- Le stage de formation « Evaluation et didactique du DELF, du DALF et du Français professionnel » est adressé aux enseignants habilités ou non, aux étudiants d'universités ou aux des titulaires du DALF C2 ou du Sorbonne C2, intéressés à acquérir ou à renforcer des compétences dans l'enseignement et l'évaluation des examens du CIEP, de la Sorbonne et de la CCI et en particulier à apprendre la technique de la synthèse et de l'exposé.
- A l'issue de chaque stage de formation, les professeurs passent un examen d'habilitation suivi d'un entretien. Tous les participants reçoivent une attestation de stage avec le nombre d'heures suivies, signée par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.
- Seuls les professeurs habilités recevront une attestation d'habilitation du CIEP et/ou de la Sorbonne et/ou de la CCI.